

**COMITÉ DIRECTEUR DE LA FFE**  
**4 & 5 mars 2017 - Levallois-Perret**

**Relevé de décisions**

**SAMEDI 4 MARS**

**Présents**

Bachar KOUATLY  
 Gilles BETTHAEUSER  
 Véronique REVOY  
 Pascal LAZARRE  
 Cyrille DIMEY  
 Olivier DELABARRE  
 Johanna BASTI  
 David ROS  
 Philippe BLOT  
 Bruno DELPORT  
 Stéphane ESCAFRE  
 Nathalie FRANC  
 Laurent FREYD  
 Rudolph HIDALGO (à partir de 16h30)  
 Anémone KULCZAK  
 Amélie LACHAT  
 Yves MAREK  
 Reza SALAMI  
 Mélanie VEROT

**Absents excusés représentés**

Hélène ROSSINOT  
 André RASNEUR  
 Sophie MILLIET  
 Eric PRIE  
 Jean-Paul GRIGGIO  
 Rudolph HIDALGO (jusque 16h30)

**Présent à titre consultatif**

Damien PROUVOST, Juriste fédéral

**Invités**

Larbi HOUARI, Conseiller du Président  
 Frédéric LOYARTE, Directeur National du Handicap  
 Jérôme VALENTI

**DIMANCHE 5 MARS**

**Présents**

Bachar KOUATLY  
 Gilles BETTHAEUSER (à partir de 11h15)  
 Véronique REVOY  
 Pascal LAZARRE  
 Johanna BASTI  
 Philippe BLOT  
 Bruno DELPORT  
 Stéphane ESCAFRE  
 Laurent FREYD  
 Jean-Paul GRIGGIO  
 Anémone KULCZAK  
 Yves MAREK  
 Reza SALAMI

**Absents excusés représentés**

Cyrille DIMEY  
 Olivier DELABARRE  
 Nathalie FRANC  
 Rudolph HIDALGO  
 Amélie LACHAT  
 Sophie MILLIET  
 Eric PRIE  
 David ROS  
 Hélène ROSSINOT

**Absents excusés non représentés**

Gilles BETTHAEUSER (jusque 11h15)  
 André RASNEUR  
 Mélanie VEROT

**Présent à titre consultatif**

Damien PROUVOST, Juriste fédéral

**Invités**

Frédéric LOYARTE, Directeur National du Handicap  
 Jérôme VALENTI

- **Demande d'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour**

Johanna BASTI propose d'inscrire à l'ordre du jour une modification du règlement des championnats scolaires FFE écoles et collèges.

**Vote n°1 : Unanimité**

- **Approbation du procès-verbal du Comité Directeur des 18 et 29 juin 2016**

**Vote n° 2 : 22 pour / 2 abstentions/ 0 contre**

## 1. TECHNIQUE – SPORTIF

- **Modification de l'article 2.5 du règlement "Compétitions homologuées"**

Dans une compétition homologuée par la FFE, les joueurs de nationalité française jouant avec le code de la FIDE sont également considérés comme « participants français».

**Vote n° 3 : Unanimité**

- **Modification des articles 3.1 et 3.3 du règlement de la Coupe 2000**

*« 3.1. Règles du jeu*

Il est fait application des règles de la Fédération Internationale des Échecs et de la Fédération Française des Échecs pour les parties égales ou supérieures à 90 minutes en vigueur à la date des matchs pour toutes les parties.

La notation des parties est obligatoire.

Les résultats sont comptabilisés pour l'Elo FIDE.

[...]

*3.3. Cadence*

Pour toutes les phases, la cadence est obligatoirement de 60 minutes + 30 secondes par coup. »

**Vote n° 4 : 22 pour / 1 abstentions/ 1 contre**

- **Modification de l'article 2.6 du règlement du Championnat de France Jeunes**

Précision apportée à la fin de l'article 2.6 : "Les qualifiés d'office pour les Championnats de France sont également qualifiés de droit, sans contrainte supplémentaire, pour le championnat départemental ou de zone interdépartementale."

**Vote n° 5 : 19 pour/ 2 abstentions/ 3 contre**

- **Modification de l'article 1.1 du règlement du Championnat de France des Clubs**

Précision apportée à la fin de l'article 1.1 traitant de la Nationale IV : "Les Ligues sont tenues d'assurer la participation de 8 équipes minimum par groupe de Nationale IV, en priorité par rapport à la mise en place de compétitions de niveau inférieur sous leur responsabilité."

**Vote n° 6 : Unanimité**

- **Modification de l'article 11.3.5 et création d'un article 11.3.6 des règles générales pour les compétitions fédérales**

*Modification de l'article 11.3.5* : Suppression de la disposition selon laquelle les décisions de la Ligue sont sans appel.

*Création d'un article 11.3.6* : « Les décisions de la Ligue sont sans appel, sauf dans le cas d'une compétition départementale avec avis contraire du Comité. C'est alors la décision de la Commission Technique fédérale qui prévaut. »

Suite à des discussions au sein du Comité Directeur, le vote porte sur un renvoi du texte à la Commission Technique.

**Vote n °7 : Unanimité**

- **Modification de l'article 12 du règlement intérieur de la Direction Nationale de l'Arbitrage**

Modification de l'âge maximum d'un arbitre fédéral jeune : 18 ans.

Un arbitre fédéral jeune peut également être « une personne de moins de 18 ans, titulaire d'une licence A, ayant la qualification de "Jeune Officiel UNSS à compétence nationale" et ayant dument fait sa demande de titre auprès du Directeur des Titres, Tournois et Sanctions" (précision apportée à la fin de l'article).

**Vote n °8 : Unanimité**

## 2. INSTITUTIONNEL

- **Approbation des dates institutionnelles du calendrier fédéral 2017-2018**

- Séminaire des Présidents de Ligue : 16-17 septembre 2017
- Réunions du Comité Directeur : 11-12 novembre 2017, 10-11 février 2018, 16-17 juin 2018
- Assemblée Générale : 24 mars 2018
- Réunions de la Commission Technique : 9 décembre 2017, 19 mai 2018

**Vote n °9 : Unanimité**

- **Modification de la date de la réunion de la Commission Technique du 13 mai 2017 au 23 avril 2017**

**Vote n °10 : Unanimité**

- **Inscription de modifications statutaires et réglementaires à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 22 avril 2017**

- *Modification des statuts et du règlement intérieur pour mise en conformité avec la révision des dispositions obligatoires des statuts des fédérations sportives agréées (annexe I-5 du Code du Sport) ;*
- *Modification du règlement disciplinaire pour mise en conformité avec le règlement disciplinaire type des fédérations sportives agréées (annexe I-6 du Code du Sport) ;*
- *Modification du règlement financier pour y inclure un règlement annexe concernant le remboursement des notes de frais des bénévoles et prestataires de la FFE.*

Le vote porte sur l'inscription de ces trois points à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale, conformément aux articles 5.1 et 15 des statuts selon lesquels ces textes doivent être adoptés par l'Assemblée Générale, sur proposition du Comité Directeur.

**Vote n °11 : Unanimité**

- **Convocation d'une Assemblée Générale le 13 mai 2017 dans le cas où le quorum nécessaire pour une modification statutaire ne serait pas atteint lors de l'AG du 22 avril 2017**

**Vote n °12 : Unanimité**

- **Discussion sur une modification statutaire pour l'usage d'un référendum électronique et/ou postal sur des réformes statutaires dans le cadre d'une démocratie participative de la FFE**

Après discussion, les membres du Comité Directeur retiennent le terme de « vote électronique » au lieu du « référendum électronique » et envisagent le recours à ce système pour d'autres réformes que les seules réformes statutaires.

La constitution d'un groupe de travail, composé de Bruno DELPORT, Stéphane ESCAFRE, Larbi HOUARI, Yves MAREK et David ROS, est proposée afin de mettre en œuvre ce projet pour un vote à l'Assemblée Générale 2017.

Est donc proposé au vote du Comité Directeur de mettre à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale la proposition d'une modification statutaire et /ou du règlement intérieur pour l'usage d'un vote électronique et/ou postal sur des réformes, y compris statutaires, dans le cadre d'une démocratie participative de la FFE (sauf en cas de refus du Ministère).

**Vote n °13 : 23 pour/ 0 abstention/ 1 contre**

- **Discussion sur une modification du règlement intérieur concernant la confidentialité des documents préparatoires aux décisions du Comité Directeur**

Après discussion, les membres du Comité Directeur votent pour proposer une modification du règlement intérieur selon laquelle « Les membres du Comité Directeur sont soumis à un devoir de discrétion concernant les documents préparatoires aux décisions, identifiés comme confidentiels lorsqu'ils sont transmis en amont des réunions du Comité Directeur ».

**Vote n °14 : Unanimité**

- **Adoption des statuts-types des comités départementaux**

Il est proposé au Comité Directeur d'adopter ces statuts-types, en application de l'article 3 des statuts de la FFE qui énonce que les statuts des organes déconcentrés "doivent être conformes aux dispositions statutaires obligatoires adoptées par le Comité Directeur de la FFE".

**Vote n °15 : Unanimité**

- **Information sur la situation de la Ligue de la Réunion**

Un jugement du 30 janvier 2017 a prononcé la liquidation judiciaire de la « Ligue Réunion Échecs ». La constitution d'un groupe de travail, composé de Stéphane ESCAFRE et Larbi HOUARI, est proposée au vote du Comité Directeur, afin d'analyser cette situation.

**Vote n °16 : 23 pour/ 1 abstention/ 0 contre**

### 3. ORGANES STATUTAIRES ET DIRECTIONS NATIONALES

#### - Nomination des membres de la Direction Nationale de l'Arbitrage

- *Directeur National de l'Arbitrage* : Laurent FREYD
- Dominique DERVIEUX (DNA Adjoint et Directeur de la Formation)
- Chantal HENNEQUIN (Directrice des Examens)
- Luc FANCELLI (Directeur des Règlements)
- Gilles RIVET (Directeur des Traductions)
- Pierre LAPEYRE (Directeur des Titres, Tournois et Sanctions)
- Eric DELMOTTE (Directeur du BAF)
- Francis DELBOE (Conseiller Technique)
- Stéphanie GIUA (Conseiller Technique)

**Vote n °17 : Unanimité**

#### - Nomination des membres de la Commission Technique

- *Président* : Eric PRIE
- Bachar KOUATLY (Membre de droit: Président FFE)
- Jordi LOPEZ (Membre de droit: DTN adjoint (en l'absence de DTN))
- Pascal AUBRY
- Luc FANCELLI
- Chantal HENNEQUIN
- Jean-Louis LALANDE
- Adrien NICA
- Jean PEYRIN
- Christophe PHILIPPE
- Sylvain RAVOT

**Vote n °18 : 19 pour/ 1 abstention/ 1 contre**

#### - Nomination des membres de la Commission Fédérale de Discipline

- *Président* : Joël GAUTIER
- Benjamin DARMON
- Dominique DERVIEUX
- Rémi HELFER
- Larbi HOUARI
- Xenia LAZO
- Nino MAISURADZE

**Vote n °19 : 20 pour/ 0 abstentions/ 1 contre**

#### - Nomination des membres de la Commission d'Appel

- *Président* : Jean-Paul GRIGGIO
- Anouk CHUTET
- Jean-Luc VIOLEAU
- Rudolph HIDALGO
- Yohann VANDERME

**Vote n °20 : Unanimité**

- **Nomination des membres de la Commission Contrôle Économique et Gestion**

- *Président* : Nicolas CLERY
- Cyrille DIMEY (Membre de droit : Trésorier de la FFE)
- Jean BERTRAND
- Olivier DELABARRE
- Daniel FORGUES
- Magali VALOIS

**Vote n °21 : 20 pour/ 1 abstention/0 contre**

- **Nomination des membres la Commission Médicale**

- *Présidente* : Nathalie FRANCO
- Sébastien COSSIN
- Mathilde CHOISY
- Hélène ROSSINOT

**Vote n °22 : Unanimité**

- **Nomination des membres la Commission d'Appel Sportif**

- *Président* : Eric DELMOTTE
- Patrick LAUFERON
- Claire PERNOUD
- Serge PICARD
- Alain SALETTE

**Vote n °23 : Unanimité**

- **Nomination des membres la Commission d'Homologation**

- *Président* : Dominique DERVIEUX
- Mickael BOILEAU
- Olivier DELPECH
- Chantal HENNEQUIN
- Jean-Luc SERET

**Vote n °24 : Unanimité**

- **Nomination des membres de la Direction Nationale des Scolaires**

- *Directrice Nationale des Scolaires* : Johanna BASTI
- Dominique RUHLMANN
- Marc GATINE
- Jean-Jacques NOE
- Martine BOLLA
- Jacques CAZENEUVE
- Cyril CLEAUD
- Yves GUILLERME

**Vote n °25 : 20 pour/ 1 abstention/0 contre**

- **Modification du règlement des championnats scolaires FFE écoles et collèges**

L'organisateur d'une finale nationale scolaire année n-1 dispose d'une place réservée pour la finale année n dans la même catégorie, à condition de n'avoir pas déjà une équipe qualifiée année n.

**Vote n °26 : Unanimité**

- **Nomination des membres de la Direction Nationale du Handicap**

• *Directeur National du Handicap* : Frédéric LOYARTE

- |                       |                      |
|-----------------------|----------------------|
| • Elisabeth AMBROSINO | • Bernard DUTHOIT    |
| • Mehdi ASSAM         | • Alain HERVAIS      |
| • Thierry BARBARA     | • Stéphane INCARDONA |
| • Pascal BIHARI       | • Christophe LEROY   |
| • Stéphane CHERON     | • Florent MEGELAS    |
| • Dominique DERVIEUX  | • Marie MOULIN       |
| • Olivier DEVILLE     | • Bernard SOJKA      |
| • Jacky DUBOIS        | • Georges VASQUEZ    |

**Vote n °27 : Unanimité**

- **Adoption du règlement intérieur de la Direction Nationale du Handicap**

**Vote n °28 : Unanimité**

Bachar KOUATLY  
Président

Véronique REVOY  
Secrétaire Générale